

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Marc ROUFFY, Maire, le 13 mars 2019 à 20h30.

11 Présents : M. ROUFFY, A. BERNIER, J. DEPONT, D. BERTRAND, A. COUZON, A. LANDUREAU, S. WEAVER, D. DAVAILLON-GILLARD, A. DEQUENNE, P. DE SOUZA, L. LASSELLE.

2 Procurations : M. BASSET, F. ROBLAIN.

1 Absent non excusé : L-C BELLEMENT.

- Comptes Administratifs 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Vote
Commune	+ 36.097,31 €	+ 98.160,33 €	9 pour, 1 contre et 2 abstentions
Assainissement	- 1.880,01 €	+ 3.482,42 €	9 pour, 1 contre et 2 abstentions
Eau	- 2.315,40 €	- 13.056,76 €	1 pour, 8 contre et 3 abstentions
Multiservices	+ 3.135,94 €	- 3.881,65 €	9 pour, 1 contre et 2 abstentions

- Comptes de Gestion 2018

Le Conseil Municipal, déclare que les Comptes de Gestion du Multiservices, du Service Assainissement, du service des Eaux et de la Commune n'appellent ni observation, ni réserve à :

- Commune : 8 pour 5 abstentions
- Service Assainissement : 8 pour 5 abstentions
- Service des Eaux : 8 pour 1 contre et 4 abstentions
- Assainissement : 8 pour 5 abstentions

- Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, à 8 pour et 5 contre, déclare l'affectation des résultats de la façon suivante :

- Commune report en excédent de fonctionnement pour 122.026,04 €
déficit d'investissement pour 40.995,05 € compensé par une couverture du besoin de financement du même montant.
- Assainissement report en excédent de fonctionnement pour 206,41 €
report en excédent d'investissement pour 3.347,95 €
- Eau report en excédent de fonctionnement pour 17,10 €
report en excédent d'investissement pour 264.261,24 €
- Multiservices report en excédent de fonctionnement pour 21.462,95 €
report en excédent d'investissement pour 6.910,57 €

- Taux d'imposition des taxes locales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reconduit les taux de 2018 à savoir :

Taxes	Taux
Habitation	19.98 %
Foncier Bâti	18.00 %
Foncier Non Bâti	46.48 %

- Aménagement du Champ de Foire

Le Maire signale que l'Architecte des Bâtiments de France a apporté des remarques sur le projet de l'Aménagement du Champ de Foire et qu'il n'y a pas donc pas lieu d'analyser les résultats de l'appel d'offres lancé.

- Diagnostic énergétique des bâtiments communaux

2 cabinets ont répondu à l'appel d'offre lancé en vue de réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux et l'étude d'opportunité d'installation de système géothermique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du cabinet DELAGE-COULIOU pour 11.790,20 € HT. Pour rappel, cette étude est financée par l'ADEME à hauteur de 60 %.

- **Prieuré Saint-Laurent**

Monsieur le Maire a invité l'Architecte des Bâtiments de France à dresser un diagnostic de la maison « Mutelet » jouxtant le Prieuré. Celui-ci lui a fait part des risques d'écroulement de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, à 6 voix pour, 4 contre et 3 abstentions, charge le Maire de faire une proposition à 20.000 € aux héritiers.

Le Conseil Municipal, à 8 voix pour, 4 contre et 1 abstention, accepte le principe d'un don de l'association Prosipal

- **Communauté de Communes**

Afin de réaliser des économies de coûts concernant les diagnostics obligatoires des bâtiments communaux (électriques, gaz, ...), la Communauté de communes propose de regrouper les communes pour tirer les prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

- **Débroussaillage chemins ruraux**

Vu le temps et l'argent (réparation et entretien du matériel) consacrés au débroussaillage des chemins ruraux, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à déléguer cette tâche à une entreprise spécialisée.

Le Conseil Municipal charge le Maire de demander plusieurs devis.

- **Demande de subvention - BIP TV**

Le Conseil Municipal, à 11 voix contre et 2 abstentions, décide de ne pas participer financièrement pour le soutien au maintien de cette chaîne de service public.

- **Demande de subvention - Prévention routière**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la demande de participation financière.

- **Demande de subvention - Défense des usagers du site hospitalier du Blanc**

Le Conseil Municipal, à 2 voix pour et 11 contre, décide de ne pas participer au financement des actions juridiques menées par le comité de défense.

- **Demande de subvention - Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté**

Le Conseil Municipal, à 4 voix pour et 7 contre, décide de ne pas financer au dispositif de solidarité à l'insertion des jeunes en difficulté.

- **Demande de subvention - Fonds de Solidarité Logement**

Le Conseil Municipal, à 3 voix pour et 9 contre, décide de ne pas donner suite à la demande de financement de ce fonds intervenant auprès des ménages pour l'accès ou le maintien dans un logement décent.